

<b>CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE du LUNDI 25 MAI 2020</b>
--

**Ordre du jour :**

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Election des Adjoints et désignation des délégués communautaires

**1. – LISTE de PRESENCE et INSTALLATION du CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de M. André UEBERSCHLAG, Maire, et l'an deux mil vingt le lundi vingt-cinq mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de KNOERINGUE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente de Knoeringue sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents à l'appel du Président :

M. Franck DOPPLER, M. Guillaume FRISCH, Mme Caroline GENG, M. Patrick GROELLY, M. Laurent GUTZWILLER, Mme Julie MERTZ, M. Johnny MUNCH, M. Pascal MUNCH, M. André UEBERSCHLAG, M. Franck UEBERSCHLAG et M. Jean-Denis ZOELLE.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. André UEBERSCHLAG, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

M. Franck DOPPLER, M. Guillaume FRISCH, Mme Caroline GENG, M. Patrick GROELLY, M. Laurent GUTZWILLER, Mme Julie MERTZ, M. Johnny MUNCH, M. Pascal MUNCH, M. André UEBERSCHLAG, M. Franck UEBERSCHLAG et M. Jean-Denis ZOELLE dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Jean-Denis ZOELLE, le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Guillaume FRISCH.

## **2. – ELECTION du MAIRE**

### **Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : MM. GUTZWILLER Laurent et MUNCH Johnny.

### **Premier tour de scrutin**

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L2122-4, L2122-5, L2122-6, L2122-7, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	<b>11</b>
- Bulletins nuls énumérés à l'article L66 du code Electoral :	<b>0</b>
- Bulletins blancs (article L65 du code Electoral) :	<b>1</b>
- RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés :	<b>10</b>
- Majorité absolue :	<b>6</b>

A obtenu : Monsieur André UEBERSCHLAG : **10 voix (dix)**

Monsieur André UEBERSCHLAG ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur André UEBERSCHLAG est désigné conseiller communautaire titulaire.

## **3. – DETERMINATION du NOMBRE de POSTES D'ADJOINTS**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit trois adjoints au maximum. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe le nombre des adjoints au maire de la commune à trois.

## **4. – ELECTION DES ADJOINTS et DESIGNATION DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SUPPLEANT**

### **4.1. – Election du premier adjoint**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. André UEBERSCHLAG élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	<b>11</b>
- Bulletins nuls énumérés à l'article L66 du code Electoral :	<b>0</b>
- Bulletins blancs (article L65 du code Electoral) :	<b>1</b>
- RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés :	<b>10</b>
- Majorité absolue :	<b>6</b>

A obtenu : Monsieur Patrick GROELLY : **10 voix (dix)**

Monsieur Patrick GROELLY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Monsieur Patrick GROELLY est désigné conseiller communautaire suppléant.

#### 4.2. – Election du second adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	<b>11</b>
- Bulletins nuls énumérés à l'article L66 du code Electoral :	<b>0</b>
- Bulletins blancs (article L65 du code Electoral) :	<b>1</b>
- RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés :	<b>10</b>
- Majorité absolue :	<b>6</b>

A obtenu : Madame Caroline GENG : **10 voix (dix)**

Madame Caroline GENG ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

#### 4.3. – Election du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième et dernier adjoint.

### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	<b>11</b>
- Bulletins nuls énumérés à l'article L66 du code Electoral :	<b>0</b>
- Bulletins blancs (article L65 du code Electoral) :	<b>1</b>
- RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés :	<b>10</b>
- Majorité absolue :	<b>6</b>

A obtenu : Monsieur Jean-Denis ZOELLE : **10 voix (dix)**

Monsieur Jean-Denis ZOELLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

**La séance est close à 20h30**

**Ordre du jour :**

- 1 Installation du Conseil Municipal
- 2 Election du Maire
- 3 Détermination du nombre d'adjoints
- 4 Election des Adjointes
- 5 Désignation des délégués aux établissements publics de coopération locale

<b>Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de Knoeringue de la séance du 25 mai 2020</b>
--

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>	<b>Procuration</b>
<b>UEBERSCHLAG André</b>	<b>Maire</b>		
<b>GROELLY Patrick</b>	<b>1<sup>er</sup> adjoint</b>		
<b>GENG Caroline</b>	<b>2<sup>ème</sup> adjoint</b>		
<b>ZOELLE Jean-Denis</b>	<b>3<sup>ème</sup> adjoint</b>		
<b>DOPPLER Franck</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>FRISCH Guillaume</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>GUTZWILLER Laurent</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>MERTZ Julie</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>MUNCH Johnny</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>MUNCH Pascal</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		
<b>UEBERSCHLAG Franck</b>	<b>Conseiller Municipal</b>		

